

plus grosse usine de pâte de bois et de papier au monde est située à Corner-Brook. Nous avons une autre grande usine de ce genre à Grand-Falls. A Buchan il y a une mine renfermant des métaux divers, propriété de l'*American Smelting and Mining Company*, je crois. Il y a aussi une importante mine d'hématite à l'île Bell, dans la baie de Conception. Je suis très heureux de pouvoir dire, — même si cet état de choses est malheureusement attribuable aux conditions de guerre, — que la *Dominion Steel Company* a reçu une autre commande d'un million de tonnes de minerai de fer provenant de l'île Bell. Cette commande donnera de l'emploi dans la région que représente mon ami de Saint-Jean-Est (M. Higgins). Je suis très content qu'une telle prospérité règne dans sa circonscription et je suis sûr que la mienne en profitera aussi dans une certaine mesure.

Ces papeteries fonctionnent à plein rendement. En outre, le Royaume-Uni a commandé d'importantes quantités de bois à pâte.

En plus des avantages que nous procurent ces industries, la confédération nous a valu les allocations familiales, la pension de vieillesse, l'assurance-chômage. Le gouvernement provincial verse aussi, en allocations aux mères et aux personnes à charge, des montants plus élevés qu'autrefois.

Mais, monsieur l'Orateur, compte tenu de toutes ces sources de revenu et de la prospérité qui doit découler de l'expansion des industries que j'ai mentionnées, il reste encore l'importante industrie de la pêche qui est depuis des siècles l'industrie stable de ma province.

Quand l'industrie de la pêche est prospère à Terre-Neuve, toute cette partie du pays est prospère. Si la pêche n'est pas florissante, alors on ne peut pas dire que la prospérité règne dans cette province et que les gens sont heureux. Ils deviennent mécontents, ils se découragent et sont portés à critiquer.

Quelle a été la situation l'an dernier? Les honorables députés aimeraient peut-être le savoir. D'aucuns se rappellent que le gouvernement canadien a été obligé de verser une subvention à l'égard du poisson invendu de la prise de 1949. L'industrie a commencé l'année 1950 avec cette quantité de poisson en main, que le Gouvernement a achetée. Je ne crois pas qu'il en ait acheté beaucoup, car il n'a pas pris celui que les marchands avaient en main, et n'a accepté que le poisson entre les mains des pêcheurs. Je ne crois pas que la subvention représente une très forte somme. Telle était cependant la situation où le pêcheur s'est trouvé, une fois résolu malgré

lui de prendre part à la saison de pêche de 1950 sur les instances du premier ministre de la province.

En premier lieu, le pêcheur avait à déplorer une baisse de près de \$3.50 le quintal, le prix s'abaissant de \$13.95 à \$10.50. Les catégories inférieures se dépréciaient en proportion. Le prix du poisson a baissé de plus de trois sous la livre. Je parle là des prix versés en septembre, au début de la saison. Plus tard dans la saison, les prix ont dégringolé. Certains marchands refusaient d'acheter le poisson du Labrador. Était-ce à cause des observations du gouvernement provincial, ou de la présence d'un Terre-neuvien au sein du Gouvernement? Je l'ignore. En tout cas le Gouvernement fédéral a garanti le prix minimum de \$7 le quintal pour le poisson du Labrador. L'an dernier on a déconseillé aux pêcheurs de se rendre au Labrador. Certains ont vendu leur embarcation, la prise totale n'a atteint qu'environ 150,000 quintaux.

Passons aux pêches côtières, les plus importantes pour nous. Elles ont atteint à peu près 800,000 quintaux. Quelle a été l'attitude du Gouvernement à cet égard? Il ne s'est engagé en rien. Il s'est contenté de déclarer qu'il allait examiner la question et surveiller attentivement la situation. Mais il n'a rien fait. Les pêcheurs de Terre-Neuve ne pouvaient attendre des mois la décision du Gouvernement: ils ont donc vendu leur poisson à rabais.

Non seulement le prix courant était-il de \$3.50 de moins le quintal mais le poisson était classé par les marchands de façon à en abaisser encore davantage le prix. Ceux qui ne voulaient pas en acheter prétendaient qu'il était de qualité inférieure et le classaient en conséquence. Le pêcheur qui manifestait assez ouvertement son mécontentement ou sa colère pouvait parfois réussir à persuader au marchand de classer son poisson dans une catégorie plus élevée. Le propriétaire d'un entrepôt de poisson du port m'a raconté qu'un pêcheur avait apporté trente quintaux de poisson à un marchand. Le premier classement donna 25 quintaux de catégorie inférieure et cinq quintaux de ce que nous appelons le "madeira", catégorie dont le prix ne s'établissait qu'à environ \$10.50 le quintal. Mécontent, le pêcheur menaça d'en appeler aux inspecteurs de Saint-Jean et le marchand changea d'idée et fit un nouveau classement qui donna 15 quintaux de poisson de bonne qualité et quinze quintaux de qualité inférieure. Mais le pêcheur n'était pas encore satisfait. Il tempêta, lâcha des jurons et déclara qu'il irait chercher un inspecteur à Saint-Jean et l'amènerait sur les lieux. Son poisson fut classé une troisième fois et